RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

D E C R E T N° 70/I DU 3 JANVIER 1970

portant nomination d'un Vice-Président du Conseil d'Etat

(/u l'Ordonnance n° 40/69 en date du 31 Décembre 1969 portant promulgation de la Constitution de la République Populaire du Congo ;

(/u l'article 38 de la Constitution de la République Populaire du Congo relatif à la nomination d'un Vice-Président du Conseil d'Etat ;

Sur proposition du Comité Central du Parti Congolais du Travail ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Est nommé, Vice-Président du Conseil d'Etat :

Le Commandant Alfred R A O U L

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, prendra effet à compter de sa date de signature.

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 3 JANVIER 1970

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

LE CHEF DE BATAILLON

MARIEN N'GOUABI.-